FICHE DE CANDIDATURE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2027-2029

A déposer en mairie contre signature aux horaires d'ouverture habituels avant le 21 novembre 2026

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Établissement scolaire :

Classe :

Adresse :

Numéro de téléphone de contact :

Adresse mail de contact :

- Je déclare faire acte de candidature à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Thurial pour le mandat 2027-2029.
- Si je suis élu.e, je m'engage à respecter la charte du conseil municipal des jeunes en pièce jointe.
- Je note mes trois premiers rendez-vous :
 - le 25/11/2026 à 18h30 : réunion de préparation aux élections (salle du conseil)
 - le 15/12/2026 à 20h00 : présentation au Conseil Municipal
 - le 16/01/2027 : présentation aux habitants de la commune lors de la Cérémonie des vœux

Représentant légal 1 :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Représentant légal 2 :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Signature du candidat	Visa Mairie
	Date de dépôt :

AUTORISATION PARENTALE

Je/Nous soussigné.e.s,

représentant.s légal.aux de

- autorise mon enfant à déposer sa candidature au Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Thurial pour le mandat 2027-2029 ;
- autorise mon enfant à participer à toutes les activités liées au CMJ de Saint-Thurial ;
- autorise mon enfant à être photographié ou filmé sans contrepartie financière, seul ou en groupe, dans le cadre du CMJ, et que son image puisse être diffusée via les moyens de communication de la commune de Saint-Thurial tels que la presse, son bulletin municipal ou son site internet ;
- autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune pour tout déplacement dans le cadre du CMJ ;
- autorise la commune de Saint-Thurial, en cas d'urgence, à se substituer à moi pour les actes nécessaires à la sécurité ou à la santé de mon enfant et à prendre toute décision que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin ;
- accepte de recevoir par courriel les différentes informations relatives au CMJ (invitations aux réunions, compte-rendus, informations diverses) ;
- m'engage à tout mettre en œuvre pour que mon enfant soit présent aux différentes réunions ou évènements du CMJ et à le soutenir dans les démarches entreprises durant son mandat ;
- atteste avoir pris connaissance du réglement du CMJ et accepte le fonctionnement ;
- atteste que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle couvrant les accidents corporels.

A Saint-Thurial,

le/...../.....

Signature.s

(précédée.s de la mention « lu et approuvé »)

SAINT-THURIAL

Charte du conseil municipal des jeunes de Saint-Thurial

Objectifs

Le conseil municipal des jeunes de St Thurial est une assemblée de jeunes nés entre 2012 et 2017. Le conseil municipal des jeunes a pour but de donner la parole aux jeunes afin de contribuer à leur vie citoyenne et démocratique et de permettre un dialogue avec les élus. Le conseil des jeunes permet de promouvoir les idées et les projets des jeunes afin de prendre en compte l'avis des jeunes dans le souci de l'intérêt général.

Composition

Les candidats sont domiciliés à St Thurial. Ils sont élus pour une durée de deux ans. La parité entre fille et garçon sera mise en place ainsi qu'entre bureaux si le nombre de candidats le permet.
Le choix s'est porté sur une candidature par bureaux électoraux. Pour les jeunes nés entre 2016 et 2017 et pour les jeunes nés entre 2012 et 2015, deux bulletins de vote seront donnés (un bulletin des candidates filles et un bulletin pour les candidats garçons).
Il y aura 7 sièges pour les jeunes nés entre 2016 et 2017 et 8 sièges pour les jeunes nés entre 2012 et 2015 soit 15 membres au minimum et 19 au maximum, 8 sièges pour les jeunes nés entre 2016 et 2017 et 11 sièges pour les jeunes nés entre 2012 et 2015.

Règlementation

Les documents et modalités d'inscription et de candidature seront transmis aux familles. Ces documents comprendront un formulaire de candidature et l'autorisation des parents.
La date de réception des candidatures sera le 21 novembre 2026. Les élections auront lieu le 4 décembre 2026 en mairie dans les conditions réelles de vote.

Dépouillement et résultats

Après dépouillement des votes sous le contrôle du Maire ou de l'élu référent, les résultats des élections seront proclamés.
Seront élus ceux qui auront obtenu le plus de voix.
Une réunion d'information des élus jeunes avec un représentant légal se tiendra à l'issue des élections ainsi qu'une présentation auprès du conseil municipal.
Les jeunes élus seront présentés à l'occasion des vœux du maire en janvier 2026 et le premier conseil municipal des jeunes se tiendra à la suite.

Fonctionnement

Les réunions auront lieu pendant les périodes scolaires à raison de trois CMJ par an et cinq commissions maximum par an.
Ces réunions se tiendront normalement les mercredis soir vers 18h00. Les élus jeunes s'engagent à participer au maximum aux réunions, cérémonies et évènements de la mairie.

Annick AUBIN, Maire de Saint-Thurial

